EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **29 avril 2011 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt neuf avril deux mille onze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 22 avril 2011, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : **Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Guy BALLET, Nicole BARBIN, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Eric SEVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN**

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : **Bernard DANTAL à Jacques LANOIR, Philippe BOHELAY à Alain BARDOT, Danielle AUROI à Roger GIRARD, Sandrine BERGEROT-RAYNAL à Simon POURRET, Jean-Michel DUCLOS à Alain LAFFONT, Chantal MERCIER-COURTY à Pascal GENET, Martine REMBERT-MANTELET à Odile VIGNAL, Yves REVERSEAU à Patricia AUCOUTURIER, Marie SAVRE à Corinne NAJIM, Louis VIRGOULAY à Christine DULAC-ROUGERIE**

Absent(e)s :

Secrétaire : **Sandrine CLAVIERES**

Monsieur Michel FANGET donne pouvoir à Madame Christine PERRET à partir de la question n°7.
Madame Nicole BARBIN, Messieurs Guy BALLET, Jean-Pierre BRENAS, Didier MULLER, Jean-Philippe VALENTIN quittent la séance après la question n° 9.
Monsieur Alain LAFFONT donne pouvoir à Madame Fatima CHENNOUF-TERRASSE à partir de la question N° 10.
A partir de la question n° 10, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 1

CHOIX DU SITE D'IMPLANTATION DU NOUVEAU LYCEE CAMILLE CLAUDEL

Rapporteur : Monsieur Grégory BERNARD

La Région ayant fait le choix de reconstruire le Lycée professionnel Camille Claudel sur un nouveau site, la Ville de Clermont-Ferrand a été sollicitée par le Conseil Régional afin de proposer des emplacements possibles pour l'implantation de cet établissement comprenant un internat.

A l'issue de l'analyse des différents sites potentiels sur l'agglomération clermontoise, c'est le site Saint-Jean, à Clermont-Ferrand qui a été retenu par la Région.

Ce secteur fait l'objet d'une dynamique de mutation urbaine dans le cadre de la démarche EcoCité qui vise à faire la ville durable de demain. Plus particulièrement, le foncier pressenti a été proposé à la onzième session du concours EUROPAN dont le thème est : « Quelles architectures pour des villes durables », et dont l'objectif est la définition d'un plan d'aménagement. Les projets lauréats seront connus en décembre de cette année.

La Ville est propriétaire d'un tènement de 48 000 m^2, parcelle CI 160 située rue du Charolais, libre de toute construction (terrain des anciens abattoirs). La Région a évalué son besoin à environ 20 000 m² (lycée de 500 élèves - internat de 100 places) pour 13 500 m² de surface à construire, besoin qui pourra être révisé après les études de programmation à venir, qui auront également pour objectif une construction durable exemplaire. Une partie de ce tènement municipal pourrait donc être affectée à la réalisation de ce projet

L'implantation d'un tel équipement participera à la requalification de ce quartier qui a vocation à anticiper l'arrivée du TGV (horizon 2025) et offrir un nouveau morceau de ville autour d'un espace public majeur.

Compte-tenu de l'intérêt de ce projet majeur pour notre ville, et afin d'accompagner le Conseil Régional pour le mener à bien, il vous est proposé, en accord avec votre commission, que le foncier nécessaire à cette réalisation soit cédé gratuitement à la Région, conformément à la demande formulée par M. le Président du Conseil Régional, confirmée par délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil Régional le 19 avril dernier.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à *l'unanimité* et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 5 mai 2011

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint

Dominique ADENOT